

# C A P S U

[www.capsu.fr](http://www.capsu.fr)

**CONSEIL D'ACTION POUR LA PREVENTION  
DES ACCIDENTS ET LES SECOURS D'URGENCE**

**Haroun TAZIEFF : L'homme d'Action**

**INCENDIES DE FORÊT**

**La colère de Tazieff**



"On aurait pu éviter le drame du Tanneron car j'avais mis en garde contre les dangers d'incendie à la suite du gel des mimosas", explique le secrétaire d'Etat aux calamités naturelles, Haroun Tazieff. Dans le Midi, le feu a repris hier après-midi et plusieurs centaines de pompiers sont à nouveau engagés dans la lutte.

**Ci-dessus, article de presse du 3 août 1985 (suite dans le bulletin) après des incendies de forêts dans le sud-est et la mort de 5 sapeurs-pompiers**

**BULLETIN N° 37 – AVRIL 2006**

## BULLETIN N° 37 – AVRIL 2006

### SOMMAIRE :

- Nos vœux pour 2006
- HAROUN TAZIEFF : « **UNE VIE DE FEU** »
- Il y a 20 ans : La catastrophe nucléaire civile de **TCHERNOBYL**
- 9<sup>ème</sup> mémoire sur les « **5 GESTES QUI SAUVENT** »
- La fin des « relations » avec le délégué à la sécurité routière
- La position du ministère des transports suite au vote de l'article 16 (Loi du 12 juin 2003)
- Secourisme de masse : L'essentiel à tous !
- Loi de modernisation de la sécurité civile : 2<sup>ème</sup> proposition du CAPSU : mise en place de **Cadres bénévoles de la Protection Civile**
- **POUR un Ministère de la Protection Civile**  
Le plan de secours communal
- L'information de la population et la communication « de crise »
- Sécurité incendie : Eclairage de sécurité et signalisation
- Secours d'urgence en situation de catastrophe : un texte du Professeur Marcel ARNAUD (début années 1970) et du SAMU 14 (1983)
- Dans le bulletin municipal de Lys lez Lannoy et la presse locale
- Assemblée Générale à Paris le 3 décembre 2005
- G R I C
- Site Internet

Outre quelques fautes de frappe dans le bulletin précédent, n° 36, de novembre 2005, une erreur est à rectifier, à la page concernant la définition du polytraumatisé de la route. **La création du premier SMUR (appelé GMUR) à Salon de Provence, par le Professeur Paul BOURRET, date de 1957 et non 1967 comme écrit par erreur.**

## **NOS VŒUX POUR 2006**

**Nous avons saisi l'occasion des vœux de nouvel an pour joindre par téléphone des amis (e) qui nous sont chers à qui nous avons, en plus des souhaits de bonne santé, renouveler nos sentiments de reconnaissance à leur égard.**

### **Madame France TAZIEFF**

Nous avons redit à l'épouse de notre **Membre d'Honneur, Haroun TAZIEFF**, à qui nous rendons hommage dans le présent bulletin, notre admiration pour son œuvre et son action dans le cadre de l'organisation des secours en cas de catastrophe majeure. Madame TAZIEFF nous a informés de la sortie d'un ouvrage sur la vie et l'action de **Haroun TAZIEFF**, sous le titre « **Une vie de feu** », Edition Glénat. C'est avec un grand plaisir que nous avons reçu, au siège du CAPSU, un exemplaire de ce remarquable ouvrage offert à Madame TAZIEFF. Il est à la disposition de tous les membres du CAPSU. Il est illustré de photos exceptionnelles et d'un témoignage formidable et émouvant de son épouse, que nous avons remerciée et avec qui nous restons en contact. Evidemment, le présent bulletin lui est adressé.

### **Madame Renée SERRE**

Outre nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année à l'épouse du fondateur du premier SAMU en France, Membre d'Honneur du CAPSU également, nous lui avons confirmé la sortie, cette année, du tome IV sur l'œuvre du **Professeur Marcel ARNAUD** qui lui sera dédié. Nous utiliserons pour ce tome, des documents, retirés des archives du **Professeur Louis SERRE** que Madame SERRE avait bien voulu nous remettre en 1999 (où nous nous sommes recueillis sur la tombe de **Louis SERRE** à Saint Laurent le Minier).

### **Monsieur le Professeur Pierre JOLIS**

Pionnier du Secourisme en France\*, nous lui avons transmis nos vœux de meilleure santé. Nous avons pu bavarder durant 45 minutes, de Secourisme évidemment, mais aussi de **Marcel ARNAUD** et de **Louis SERRE**. Le **Professeur JOLIS** est la seule personnalité historique du Secourisme en France à avoir reçu le 9<sup>ème</sup> mémoire sur les « 5 gestes qui sauvent », les 2 parties en 4 volumes. Nous espérons de sa part observations et commentaires.

Et nous avons eu aussi en ce 1<sup>er</sup> janvier, par téléphone :

### **Monsieur Georges VEDRINE**

Notre ancien, de 93 ans aujourd'hui, qui s'était associé à notre campagne nationale de 100 000 signatures pour le retrait à vie du permis de conduire en cas d'accident mortel en état d'ivresse (voir dossier spécial « alcool au volant » du CAPSU, de juin 1993).

et **Angeline**, qui, depuis plus de 10 ans nous reste fidèle, présente à l'Assemblée Générale de Paris le 3 décembre dernier où elle a pu découvrir le « vibrascope ».

et quelques jours plus tard, **Marie**, l'épouse de notre ami et Membre d'Honneur **Pierre BLAHA**, car nous n'oublions pas tous ceux qui ont œuvré, avec un esprit désintéressé, afin de sauver des vies humaines, notamment par le développement d'un Secourisme de masse.

Le bulletin n° 35, qui rend hommage à notre Président d'Honneur, **Paul REYNAËRT**, a été adressé à sa fille, Madame HERICAULT. Le bulletin n° 36, qui rend hommage à notre Maître, le **Professeur Marcel ARNAUD**, a été adressé à sa fille, Madame MUSELLI. Bien évidemment, le présent n° 37, qui rend hommage à **Haroun TAZIEFF**, sera transmis à Madame TAZIEFF.

\* Nous disposons, dans nos archives, de plusieurs ouvrages historiques du **Professeur Pierre JOLIS**, notamment « Que faire en présence des accidents de la route » (Cet opuscule - édition 1965 - sera utilisé pour le 10<sup>ème</sup> mémoire sur les « 5 gestes » consacré aux démarches et relations avec le ministère des transports.

# Haroun TAZIEFF

Nous rendons hommage dans ce bulletin – comme nous le faisons lors de chaque numéro avec nos membres d'honneur – à **Haroun TAZIEFF**, connu pour sa Vocation de Volcanologue, ses films et ses livres puis, à partir de 1981, par sa nomination comme « Commissaire à l'étude et à la prévention des risques naturels majeurs », en novembre 1981 (voir article de presse ci-dessous).

Cette nomination intervient alors qu'il existe, depuis 10 ans un ministère de l'environnement dont certaines attributions relèvent des risques naturels. Le ministère de l'Intérieur (Direction de la sécurité civile) a par ailleurs en charge d'autres aspects de la prévention des risques et l'organisation des secours, avec la tutelle directe des sapeurs pompiers. Les unités de la sécurité civile, militaires, étant rattachées au ministère de la défense mais sous la direction opérationnelle de la sécurité civile.

## HAROUN TAZIEFF :

### « Mieux vaut prévenir que guérir les risques naturels »

« Prévenir plutôt que guérir » constitueront la « philosophie et l'objectif essentiels » du Commissariat à l'étude et à la prévention des risques naturels majeurs qu'Haroun Tazieff, nommé par le gouvernement, a été chargé d'animer.

Définissant l'esprit et les principales lignes de l'action qu'il va entreprendre, le volcanologue a estimé qu'il était d'abord possible de faire un important effort de prévision d'un certain nombre de risques, afin d'en limiter les effets, qu'il fallait ensuite en faire une classification, par ordre d'importance, rationaliser et accroître les moyens de secours et d'intervention et avoir enfin une politique d'aide d'urgence pour les pays du pourtour méditerranéen qui seraient frappés par une catastrophe naturelle.

Les « catastrophes technologiques » ne seront pas de mon ressort, car on ne peut tout faire, a indiqué M. Tazieff. Il a souligné qu'il tient à créer une structure légère, mais s'appuyant sur l'aide de nombreux ministères (armées, intérieur, Dom Tom, transports, télécommunications, santé, environnement, etc).

Un comité consultatif, composé de représentants d'un certain nombre d'organismes et d'instituts de recherche comme le B.R.G.M. (Bureau de recherches géologiques et minières), l'I.N.A.G. (Institut national d'astronomie et de géophysique), etc, qu'il présidera, sera créé.

LA PREVENTION : « Mieux on prévient et plus faible est le coût social et économique des effets d'une catastrophe, sans parler de la réduction des souffrances et du nombre des victimes. Autrement dit, tout investissement réfléchi dans les mesures de prévention se justifie ».

LA CLASSIFICATION DES RISQUES : si on prend le nombre de victimes par siècle et la récurrence de tel type de catastrophes, on peut mettre en tête, les séismes destructeurs. Il n'y en a que quatre par siècles en France, mais leurs effets peuvent être très graves.

Les incendies de forêts : pour Haroun Tazieff, « ils constituent un fléau économique et écologique considérable qui fait perdre à la France 10.000 hectares de forêts par an, soit quelque 200.000 hectares au cours de ces 20 dernières années ».

Les cyclones tropicaux et les éruptions volcaniques : s'il est pratiquement impossible de prévoir un tremblement de terre, il en est bien différemment pour ces deux dangers qui s'abattent sur nos trois départements d'Outre-Mer.

L'ORGANISATION DES SECOURS : Tazieff cite un exemple qu'il voudrait voir multiplié, l'unité d'instruction de Sécurité civile n° 7 basée à Brignoles, dans le Var, formée d'officiers et sous-officiers de carrière et d'appelés du contingent, qui a été extrêmement utile à El Asnam (Algérie) et Naples, lors des derniers séismes, et ailleurs.

Cette création pouvait laisser espérer une étape afin, rapidement, de coordonner toute l'action dans le domaine de la prévention des risques, pour éviter de multiples structures, avec une unique entité ministérielle, que nous proposons depuis 1970, un **Ministère de la Protection Civile**.

L'article de presse ci-contre fait le point de la situation à cette date et met en exergue les préoccupations et les orientations de **Haroun TAZIEFF** : la prévention, la priorité aux risques naturels, le développement des unités militaires de la sécurité civile...

Pages suivantes, nous reproduisons un article de presse (Nord Eclair du 2.11.1982) qui analyse plus avant ces risques naturels (les inondations, les incendies, sans oublier les tremblements de terre).

Rapidement, une loi fut votée afin d'indemniser les victimes des catastrophes naturelles.

Egalement, le « Commissariat » attirera rapidement l'attention du gouvernement sur les problèmes de « coordination » en cas de catastrophe majeure (dans notre pays) et l'absence, à l'époque, d'un « fichier national comprenant tous les moyens, humains et matériels, disponibles sur tout le territoire ».

Aujourd'hui, en 2006, le nombre des sapeurs pompiers volontaires a diminué (moins de 200 000), les cadres bénévoles de la Protection Civile (appelés Directeurs urbain ou interurbain) ont disparu... Dans le même temps, le bénévolat au sein des associations de Secouristes a chuté de 50 % ces 10 dernières années ! Et la diffusion du Secourisme, malgré un retard chronique par rapport à nos voisins européens, ne progresse toujours pas !

# ET SI UNE CATASTROPHE NATURELLE SURVENAIT...

## I. - On a méconnu le danger

**I**NDONATIONS, tremblements de terre, éruptions volcaniques, avalanches, glissements de terrain, incendies, accidents climatiques, raz-de-marée : arrêtons-là les cataclysmes naturels, leurs formes sont multiples de part le monde. Et ce qui a jusqu'à présent manqué le plus en France était une prise de conscience du danger. C'est elle qui a voulu provoquer il y a quelque temps «monsieur catastrophes», Haroun Tazieff, dans un récent rapport au gouvernement...

La sécheresse de 1976, le tremblement de terre d'Al Asnam en 1980, les inondations de la Seine et de la Garonne l'année dernière démontrent à l'évidence que nous sommes souvent pris de court par tous les pièges que peut nous tendre la nature. Encore heureux que la France n'ait connu ces dernières années que des cataclysmes d'ampleur relativement limitée. Pourtant, «ce répit n'est que provisoire» conclut Haroun Tazieff, célèbre vulcanologue, dans le rapport qu'il a remis voici quelques mois au gouvernement sur l'organisation des secours en cas de catastrophe naturelle majeure.

Les gouvernements précédents avaient-ils sous-estimé les risques naturels (séismes,



comme excessivement élevés, une catastrophe «côûtant toujours trop cher avant qu'elle ne se produise...»

Et puis les risques décennaux ou centennaux de tel ou tel cataclysmes n'incitent guère à la mobilisation. On les ignore, en espérant qu'ils ne se produiraient pas de si tôt. Pourtant, affirme M. Tazieff,

les catastrophes naturelles peuvent très bien se reproduire à deux reprises successives. C'est particulièrement vrai pour les séismes : là où un tremblement de terre a affecté une ville ou une région, il est certain qu'un autre tremblement se produira, dans deux, dix, cent ou mille ans...

### Une assurance désormais obligatoire

Sans doute l'arrivée de la gauche a-t-elle accentué la prise de conscience des périls qui nous menaçaient. C'est dans cet esprit en tout cas qu'a été fondé en novembre 1981 le «Commissariat aux risques naturels majeurs», directement placé sous la tutelle du Premier ministre, et chargé de coordonner la recherche, en complément au Centre opérationnel de la Sécurité civile, dépendant lui du ministère de l'Intérieur. Composé d'une vingtaine de personnes, ce commissariat a donc M. Tazieff à sa tête, et a en charge tous les risques naturels, à l'exclusion des risques technologiques.

L'un de ses collaborateurs immédiats, M. Oblin, adjoint au directeur du commissariat,

nous a reçu à Paris. «En quelques mois nous dit-il, nous avons déjà obtenu une belle victoire : l'assurance obligatoire contre les catastrophes». Une loi, votée à l'unanimité en février (fait rarissime...) et promulguée le 13 juillet, oblige en effet les compagnies d'assurance à insérer dans leurs contrats une clause étendant les garanties aux catastrophes naturelles, à charge bien entendu pour l'assuré de payer une prime ou une cotisation additionnelle. «Il ne s'agit pas de taxer encore un peu plus le contribuable, nous dit M. Oblin, mais au contraire de le responsabiliser. Lorsqu'un propriétaire voudra construire sur un terrain soumis au risque de séisme, on espère que le montant élevé de la prime d'assurance suffira à l'en dissuader...».

Le commissariat aux risques naturels va également entreprendre la réalisation d'une cartographie détaillée des risques à travers tout le territoire. Aucune étude semblable n'a été effectuée. Il s'agira cette fois d'un «microzonage» aux 2000 ou 5000e, relevant tous les dangers. Il sera annexé obligatoirement aux divers plans d'occupation des sols (POS), pour dissuader notamment les opérations d'urbanisme dans des zones à problèmes. Ainsi les communes n'auront-elles plus à solliciter (ou à oublier de solliciter...) des bureaux d'étude privés pour évaluer ces risques. Cette nouvelle cartographie pourrait demander cinq années complètes de travail.

(à suivre)

P.-Y. LE PRIOL



inondations) ou technologiques (pollutions, marées noires, catastrophe nucléaire...) qui pèsent sur notre pays ? C'est l'avis du rapporteur, nommé en novembre de l'année dernière.

Commissaire à l'étude et à la prévention des risques naturels majeurs. Les moyens de lutte étaient la plupart du temps improvisés. Les frais d'une prévention étaient considérés

# Et si une catastrophe survenait...

## II. — Des moyens mal coordonnés

3 NOV. 1982

**L**E nouveau commissariat à l'étude et à la prévention des risques naturels a déjà obtenu l'assurance obligatoire des particuliers face aux catastrophes (voir N.E. d'hier). Mais dans un récent rapport, son patron Haroun Tazieff attire l'attention du gouvernement sur l'insuffisance des moyens et les défauts de la coordination en cas de cataclysmes grave...

Tous les Français sont-ils égaux devant le risque ? L'état actuel des moyens, en cas de catastrophe naturelle importante en France, semble montrer que non. Dans les régions les moins peuplées par exemple, qui sont aussi souvent les plus boisées, les risques d'incendies de forêt sont infiniment plus élevés que près des grandes métropoles. Encore heureux que face à ces risques majeurs, la loi affirme la solidarité de la nation toute entière...

Insuffisance des moyens tout d'abord ? Nous disposons en France d'un capital important de 230 000 sapeurs-pompiers, dont 16 000 (6 %) sont des professionnels et plus de 80 % des volontaires. Ils ont montré à de multiples reprises leur utilité. Mais Haroun Tazieff constate dans son rapport au gouvernement que le nombre de leurs sorties (1.700.000 en 1982 sans doute...) a quasi doublé depuis dix ans.

Parallèlement, leur formation fait parfois cruellement défaut, parce que laissée à la seule charge des communes : «un officier de l'armée consacre par exemple six fois plus de temps à cette formation qu'un officier de pompiers». Les structures d'accueil sont rares, et c'est pourquoi le rapporteur propose d'ouvrir aux pompiers l'accès partiel des Unités d'instruction de la sécurité civile (UISC). Ajoutons que dans de nombreuses grandes métropoles, les pompiers sont également insuffisamment équipés, notamment pour les cas délicats de sinistres ensevelis sous les décombres. Au total, M. Tazieff propose de doubler le nombre des pompiers professionnels (qui passeraient de 16 à 30.000) et d'augmenter de 50.000 le nombre de pompiers volontaires, qui seraient ainsi 250.000

A côté des sapeurs pompiers, la France dispose de deux unités d'instruction de la sécurité civile (UISC) fortes chacune de 500 hommes et basées à Brignoles (dans le midi) et Nogent-le-Rotrou. Ces unités accueillent des volontaires parmi les appelés du service national, qui reçoivent une formation particulièrement intensive sous la houlette d'un encadrement permanent.

La publicité qui leur est faite, notamment lors des incendies de forêts, démontre à l'évidence leur efficacité. Mais M. Tazieff regrette que ces unités soient formées de «généralistes» alors que des spécialisations par catégories de catastrophes seraient nécessaires. Au total, le coût annuel d'un militaire des UISC n'est que 40.000 F contre 110.000 F pour un pompier civil professionnel. Le rapport au gouvernement propose donc la création de sept ou huit UISC sur le territoire français soit 4 à 5 000 hommes.

### Militaires des UISC contre pompiers civils...

Au delà des moyens, c'est toute la coordination en cas de fléau que le rapport de M. Tazieff remet en cause. Il déplore notamment que le centre opérationnel de la Sécurité civile ne dispose toujours pas d'un fichier informatique complet sur les disponibilités en hommes et moyens à travers tout le territoire. Il dénonce la mise en œuvre trop tardive de certains moyens, par défaut de communication. A cet égard, le commissariat prépare avec d'autres instances la mise au point d'une sorte de «superplan Orsec» plus adapté que ce dernier pour faire face à une catastrophe de grande ampleur.

Le manque de coordination est particulièrement flagrant entre les instances différentes de secours. C'est ce qu'a mis en évidence l'opération «Corbières 1982» orchestrée ces derniers mois dans le Midi pour simuler un séisme. On constatait que des sauveteurs intervenaient à plusieurs reprises dans les mêmes maisons, alors que d'autres étaient abandonnées.

A l'origine de ces problèmes, certains conflits de compétence, notamment entre les pompiers et les militaires des UISC. La concurrence existe en effet entre les gradés du civil et ceux de l'armée, et avec elle de petites susceptibilités tout comme il en existe à d'autres niveaux entre les officiers de pompiers professionnels et les officiers volontaires. Des conflits surgissent aussi pour définir la compétence territoriale de chaque instance. Dans 95 % des cas en effet, les sapeurs pompiers sont attachés à leur commune et interviennent donc plus difficilement ailleurs. Ce cloisonnement administratif nuit à tous

niveaux à l'efficacité des secours.

Pour y remédier, Haroun Tazieff propose donc de mieux définir les compétences réciproques et de ménager autant que possible les susceptibilités. A son avis, «les pompiers doivent rester des généralistes» du secours. Les membres des UISC doivent au contraire se spécialiser et n'être attachés à aucun territoire précis mais à l'ensemble du territoire national, en se réservant pour les cas graves. Certains «glissements de fonctions» (les UISC sont ainsi intervenus en cas d'accidents routiers...) devraient donc être évités.

Au cas où le gouvernement suivrait les recommandations du rapporteur, la France disposerait bientôt d'une force de 4000 à 5000 militaires spécialisés immédiatement mobilisables en cas coup dur, en plus des 300.000 sapeurs-pompiers. Il faut souhaiter bien qu'on n'y croit guère, qu'on n'ait jamais à faire appel à eux...

P.-Y. LE PRIOL

### L'assurance «catastrophes naturelles» désormais obligatoire

Depuis le 14 août, les assurances portant sur des biens naturels (assurances multirisques d'habitation, vol, incendie, dégâts des eaux, assurances automobile, etc...) doivent obligatoirement comporter une garantie contre les catastrophes naturelles (avalanches, tremblements de terre, inondations, etc...)

Jusqu'à présent en effet, ces sinistres étaient très mal indemnisés et coûtaient extrêmement cher à la collectivité (entre 600 et 800 millions de francs par an : les seules inondations des vallées du Rhone et de la Saône, en décembre et janvier dernier, ont coûté plus d'un milliard de francs).

C'est pourquoi une proposition de loi a été présentée par le groupe socialiste à l'Assemblée Nationale et votée par le Parlement (loi publiée le 14 juillet et applicable un mois après) : elle a rendu obligatoires la couverture de ces risques et leur indemnisation par les compagnies d'assurances. Chaque fois qu'un accident surviendra, les pouvoirs publics estimeront par décret s'il s'agit d'une catastrophe naturelle ; dans ce cas, les dégâts seront couverts par les compagnies d'assurances.

Pour les automobilistes, l'assurance «catastrophes naturelles» coûtera 9 % de la prime vol et incendie ; s'ils ne sont pas assurés contre le vol et l'incendie (dans 10 % des cas), la nouvelle prime sera limitée à 0,9 % de la «garantie dommage». Pour tous les autres contrats (en particulier l'habitation) il faudra compter 5,5 % de la prime actuelle.

Naturellement, ceux qui s'étaient assurés avant le 14 août contre les catastrophes naturelles n'auront pas à payer de majoration de prime.

## Haroun TAZIEFF et le CAPSU

Dès sa nomination, en 1981, nous avons pris contact avec les services du « Commissariat » (ADPS à l'époque) et même proposé, en complément des unités militaires de la sécurité civile, de créer, dans chaque département, au moins une équipe de secours composée de bénévoles, sur la base d'une préparation permanente et complète (en prenant l'exemple de l'équipe d'urgence de l'ASAR\*, mise sur pied en 1980, devenue GIC (groupe d'intervention catastrophe), en 1992 ; et la création au sein du CAPSU, en 1999, du GRIC (groupe de recherches et d'intervention catastrophe).

« Commissaire », **Haroun TAZIEFF**, fut nommé ensuite « Délégué aux risques majeurs » puis « Secrétaire d'Etat », ce qui, logiquement, devait lui apporter plus de moyens d'action et de coordination avec les autres services, structures et départements ministériels déjà en charge des questions de prévention des risques et de secours en cas de catastrophe.

Ainsi, le 3 juillet 1984, nous lui écrivions (lettre ci-après) en lui adressant le mémoire intitulé « Pour un Ministère de la Protection Civile », réalisé en novembre 1982 et remis au premier Ministre ainsi que d'autres documents sur l'action de l'ADPS et l'équipe de secours de l'ASAR.

**Haroun TAZIEFF** participa à une émission appelée « Droit de réponse » à laquelle nous avons espéré notre participation, émission de débats le samedi soir, assez suivie. Notre but était de faire connaître, par ce biais d'une émission de télévision, ce projet d'une structure unique, notamment.

La réponse en date du 16 août 1984 (ci-après), que nous recevions, pouvait nous laisser espérer qu'il y aurait des actions afin de favoriser les organisations dites ONG. Mais, avec le changement de majorité, en 1986, le « Secrétariat d'Etat » fut supprimé et tout a pu reprendre son cours normal, ici et là, en attente de la prochaine catastrophe.

En première page, nous faisons état des incendies de forêts de l'été 1985 (alors que **Haroun TAZIEFF** est Secrétaire d'Etat aux risques naturels majeurs) > voir le bulletin précédent, n° 36, qui traite à nouveau de ce fléau.

Les feux de forêts sont un fléau de chaque été, notamment dans le sud de la France. Plus de 20 années plus tard, il reste encore beaucoup à faire pour les prévenir, notamment par le débroussaillage, pour renforcer encore les moyens aériens et la coordination des différents corps appelés à intervenir : sapeurs pompiers professionnels et volontaires, militaires (notamment Marseille), et les unités de la sécurité civile, également militaires.

**« Une vie de feu », ce très beau livre, qui retrace toute la vie de Haroun TAZIEFF avec de superbes photos, est un livre de témoignages et d'hommage à un homme exceptionnel, de courage et de volonté.**

\* Pour connaître et comprendre toute l'histoire (ASAR à partir de 1980 puis du CAPSU avec le GRIC), se reporter au dossier « Les Secouristes de catastrophe », avril 2005 publié par le CAPSU.

# ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRÉVENTION ET DU SECOURISME

Campagnes Locales, Régionales et Nationales pour  
le développement de la Protection Civile.  
Prévention des Accidents et Organisation de Secours  
Président d'Honneur : Paul REYNAËRT  
Président Fondateur : Didier BURGGRAEVE

Adresse Postale : 59390 LYS-LEZ-LANNOY

Le 3 juillet 1984

## COMMISSIONS :

### PRÉVENTION

- \* Accidents de la route  
Didier BURGGRAEVE
- \* Asphyxies et  
intoxications accidentelles  
Alain DUMORTIER
- \* Accidents domestiques  
Brigitte TRICOIT
- \* Incendies - Explosions  
Patrick GRESSET
- \* Accidents du Travail  
Didier BURGGRAEVE

### SECOURISME

- \* Pour les usagers  
de la route  
Philippe LAUWICK
- \* Dans les entreprises  
Christian CHUFFART
- \* Etablissements  
Scolaires - Enseignement  
Francis CLAEYS
- \* Diffusion par les  
Associations et les Médias  
Philippe LAUWICK

### PROTECTION CIVILE

- \* Catastrophes  
Plans ORSEC  
Ministère de la P.C.  
Didier BURGGRAEVE

### MÉDICALISATION

- \* SAMU - SMUR - 15  
Philippe LAUWICK

+ MPC 1  
1er bilan ADPS  
Doc. S/E.U. 80-83  
Ph. ant. V.N. - 15.6.84 ADPS  
réunion  
Able domin D.R.M.  
E.U.  
+ no tel. appel E.U.

Monsieur Haroun TAZIEFF,  
Délégué aux risques majeurs,  
25 Avenue Charles Floquet,  
75007 PARIS

Monsieur le Délégué,

Je pensais vous rencontrer lors de l'émission "Droit de réponse" mais hélas je n'ai pas pu y participer. J'avais demandé que la question d'un Ministère de la Protection Civile vous soit posée ainsi que la création d'équipes d'intervention dans chaque département.

Je vous adresse un document que j'avais rédigé en novembre 1982 et remis à la Présidence de la République ainsi qu'à M. Pierre MAUROY. Il milite en faveur de la création en France d'un tel Ministère afin de grouper les initiatives et surtout les responsabilités dispersées ici et là. Vous en avez d'ailleurs parlé lors de l'émission.

Je vous remets également un premier bilan de l'action de notre nouvelle Association qui se veut lutter par tous les moyens contre le fléau accidentel en France. Vous trouverez aussi le résumé de notre travail durant trois ans afin de mettre au point une équipe d'urgence en cas de catastrophe, basée sur le bénévolat. Pouvez-vous nous aider ?

J'espère pouvoir vous rencontrer lors de mon prochain passage à PARIS et également que vous voudrez bien me faire connaître votre sentiment sur ces idées et initiatives qui rejoignent les vôtres.

Je vous prie de croire, Monsieur le Délégué, en mes sentiments dévoués et les plus distingués.

Le Président,

Didier BURGGRAEVE



DELEGATION AUX RISQUES MAJEURS

Le Directeur

DC/BP N° 3842

PARIS. LE 16 Août 1984


Monsieur Didier BURGGRAEVE  
Président  
Association pour le développement  
de la Prévention et du Secourisme  
59390 LYS-LEZ-LANNOY

Monsieur le Président,

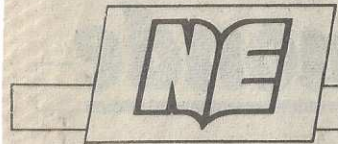
Votre courrier du 3 Juillet 1984 a retenu toute l'attention de Monsieur Haroun TAZIEFF qui m'a chargé de vous répondre.

Les documents que vous avez joints témoignent du sérieux de votre association, et je ne manquerai pas de vous tenir informé de nos initiatives en direction des organisations non gouvernementales à vocations humanitaires.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Dominique COUJARD



# Nouvelles de France et du monde

## INCENDIES DE FORÊTS : TAZIEFF S'ENFLAMME

*Selon le secrétaire d'Etat aux risques majeurs, on n'a pas tenu compte d'un rapport préventif, qu'il avait rédigé en avril : «Si on m'avait écouté...», grogne-t-il...*

**L**E feu de forêt qui avait repris hier avec violence dans le secteur de Callas, au nord-est de Draguignan, a été entièrement maîtrisé par les pompiers dans la soirée. En revanche, les flammes ont resurgi dans le secteur du Tanneron, où l'incendie était maîtrisé depuis jeudi. Ces sinistres ont provoqué la colère d'Haroun Tazieff, secrétaire d'Etat aux risques naturels, selon lequel ils auraient pu être évités.

«Ces morts, je ne les digère pas», c'est en ces termes qu'Haroun Tazieff a réagi à la mort de cinq sapeurs-pompiers, tombés sur le front du feu dans la nuit de mercredi à jeudi. Le secrétaire d'état a précisé qu'il avait adressé début avril une note au Commissaire de la République des Alpes-Maritimes, dans laquelle il soulignait le grave danger d'incendies dans le massif du Tanneron, en raison notamment du gel des mimosas, essences très inflammables.

Face à cette situation, le secrétaire d'état a rappelé que la prévention restait la priorité absolue en matière d'incendies de forêts. En ce qui concerne les zones à risque du midi de la

France, l'action préventive passe pour l'essentiel par le débroussaillage. «La première chose à faire, c'est de mettre en place des coupe-feux. Ils doivent être suffisamment larges, de façon à isoler les possibles sites d'incendie et à être utilisés par les sapeurs-pompiers comme moyen d'accès au feu».

Pour mener à bien cette action, la France dispose de machines très efficaces, a-t-il souligné. Une débroussailleuse de pointe notamment, le «Scorpion», permet d'agir avec un minimum de frais, puisqu'elle récupère la biomasse par aspiration et la stocke dans une hotte de 10 M3, installée derrière la machine.

Enfin, M. Tazieff a critiqué des lenteurs administratives souvent «courtelinesques»

dues, selon lui, au cloisonnement excessif et au morcellement des responsabilités entre différents ministères. «Il faudrait qu'il y ait une Direction de la prévention et des organismes de secours et que tout cela soit coordonné au niveau du Premier ministre».

**Joxe : Tazieff «se trompe un peu»**

Ce coup de colère a été enregistré avec philosophie au ministère de l'Intérieur, principal responsable de la lutte contre les incendies. Le ministre, M. Pierre Joxe, qui s'est incliné hier matin devant les corps des cinq sapeurs-pompiers morts en service, a précisé que les communes allaient avoir bientôt la possibilité de débroussailler les terrains privés.

«La loi sur la forêt est en cours de discussion au parlement sur la suggestion du ministère de l'Intérieur», a déclaré le ministre. «Si les pro-

priétaires n'exécutent pas les travaux prescrits, la commune pourra y pourvoir d'office, après mise en demeure du propriétaire et à la charge de celui-ci».

Quant aux déclarations de M. Tazieff, M. Joxe a estimé que le secrétaire d'état «se trompait un peu, car dans le rapport dont il parle, et qui avait été fait par des services locaux, on indiquait que les mimosas gelés provoquaient un risque supplémentaire, or ces arbres ne sont pas les plus dangereux. Quant aux débroussaillages préventifs préconisés par M. Tazieff, ils ont été effectués sur plus de cent hectares. M. Tazieff n'était donc apparemment pas au courant que ses recommandations avaient été suivies».

Le Préfet des Alpes-Maritimes, M. Pierre Lambertin, avait organisé le 1<sup>er</sup> avril dernier à la mairie de Mandelieu-La Napoule une réunion de tous les maires concernés par le gel de mimosas afin de

mettre sur pied un plan de débroussaillage mécanique des zones concernées. Ce débroussaillage a été effectué à 80 % d'avril à juillet.

Selon le directeur des forêts au ministère de l'Agriculture, M. Francis Rinville, «il n'est pas possible de débroussailler toute la forêt française», cela coûterait beaucoup trop cher».

Au coût actuel de 10.000 F par hectare, le débroussaillage de la région Provence-Côte d'azur reviendrait ainsi à 40 milliards de francs.

Dans le secteur du Tanneron, la reprise s'est produite au lieu-dit Les mines de Fonsante, dans le Var. Ce foyer, moins virulent que celui de Callas, est combattu par les pompiers utilisant seulement des moyens terrestres et serait en voie de stabilisation.

En Corse, les pompiers avaient hier après-midi la situation bien en main sauf dans la forêt de Ghisoni, à proximité du parc régional, où 2.400 ha ont déjà été parcourus par les

flammes. A Calvi, les vacanciers ont regagné les campings que des centaines d'entre eux avaient évacué jeudi après-midi, pris de panique devant l'arrivée du feu.

De source officielle, on indique que le principal incendie, celui du Tanneron, où plus de 3.000 hectares ont été ravagés, n'a pas pris dans une zone de mimosas gelés. Selon le rapport de la Direction départementale de l'agriculture (DDA), une vigie a signalé le 31 juillet à 12 h 30 l'apparition des premières flammes dans une zone de chênes-liège dégradés, avec régénération de pins maritimes. Le feu a été déclenché par un court-circuit sur une ligne moyenne tension EDF au lieu-dit Cabrol, à proximité de l'autoroute A-8.

L'incendie du massif du Tanneron a amené M<sup>me</sup> Louise Moreau, député-maire de Mandelieu (UDF), à déposer une plainte contre X pour incendie, auprès de la gendarmerie de Mandelieu afin d'assurer une indemnité des sinistrés.

# TCHERNOBYL

Le 26 avril 1986, un accident majeur se produisait à la centrale nucléaire de Tchernobyl, située en Union Soviétique (URSS), aujourd'hui l'Ukraine, pays qui a recouvré son indépendance après l'éclatement de l'URSS quelques années plus tard.

L'article de presse ci-dessous (du 8 juillet 1987) fait le point de la plus grande catastrophe de ce type et ses conséquences humaines terribles, et de son origine, une « cause humaine » comme on l'a dit pudiquement.

Dans un autre article, page suivante (du 22 août 1986), on trouvera la synthèse d'un rapport sur les circonstances de cet accident catastrophique et le détail des « six erreurs humaines » commises lors d'une « expérience », ce qui a abouti au désastre !

Le CAPSU avait écrit au Président de l'URSS, M. **Mikhaïl GORBATCHEV**, lettre transmise par l'intermédiaire de l'Ambassade à Paris, quelques jours après la catastrophe (Cette lettre, et la réponse, ont été publiées dans le bulletin du CAPSU en 1986 – voir bibliographie de l'association). L'article de presse qui relate la réponse expose les points alors soulevés par le CAPSU.

Quatorze mois après la catastrophe, six anciens responsables de la centrale doivent répondre d'infractions aux « règles de la sécurité technique »

## TCHERNOBYL : LE PROCÈS DE L'ERREUR HUMAINE

Plus de 14 mois après les faits, le procès de six responsables de la centrale de Tchernobyl accusés d'avoir autorisé, sans les contrôler, des expériences qui ont provoqué le plus grave accident nucléaire de tous les temps, s'est ouvert hier sur ce site désormais maudit.

L'ancien directeur de la centrale, Viktor Bryoukhanov ; l'ancien ingénieur en chef Nikolaï Fomin ; l'adjoint de ce dernier Anatoly Dyatlov ; le chef du réacteur numéro 4 Alexander Kovalenko ; le chef d'équipe du même réacteur, Boris Rogozhin et l'ingénieur en chef du département industriel et technique, Youri Lauchkin, sont accusés d'avoir enfreint « les règles de sécurité technique ».

Ils sont passibles de 12 ans de prison et leur procès devrait durer trois semaines. Les pertes personnelles subies par des citoyens soviétiques feront l'objet d'une seconde procédure.

### Dans une ville abandonnée

A 14 km de la centrale ukrainienne dévastée par deux explosions le 26 avril 1986, c'est la Maison de la Culture de Tchernobyl, petite ville du nord de l'Ukraine, qui a été érigée en tribunal pour ce procès de l'erreur humaine. Le décor extérieur est là pour rappeler l'ampleur du désastre : la ville a été abandonnée par ses 12.500 habitants après l'accident, qui a fait, selon le bilan officiel, 31 morts et 237 blessés.

Seules des équipes de décontamination, en blouse blanche ou kaki militaire, circulent entre des maisons, des jardins et le cimetière envahi par des herbes folles. Il est interdit de fumer, d'abaisser les vitres des voitures. Il est recommandé de porter des lunettes fumées. Quelques fleurs tentent de pousser dans un parterre récemment décontaminé et les cigognes ont regagné leurs nids au sommet de perches en bois.

Le premier jour du procès a été consacré à la lecture des charges retenues contre les six accusés et des conclusions de la commission d'enquête.

Les trois principaux accusés sont incarcérés depuis plusieurs mois.

L'ancien directeur de la centrale, Viktor Brioukhanov, limogé dans la semaine après la catastrophe, puis aussitôt exclu du parti communiste, ne manifeste aucune émotion. Il feuillette inlassablement une liasse de papiers. Il scrute cette salle de tribunal si inhabituelle en U.R.S.S. avec au premier rang les caméras de télévision — dont une équipe japonaise —, huit correspondants occidentaux et de pays de l'est acheminés depuis Moscou et une trentaine de journalistes soviétiques.

Les familles des trente-et-un morts sont représentées par quelque soixante personnes silencieuses et pratiquement immobiles dans l'étuve de cette salle.

Brioukhanov se voit de plus reprocher de ne pas avoir fourni les informations

adéquates sur la gravité de la catastrophe, retardant d'autant l'évacuation de la région.

Nikolaï Fomine, l'ancien ingénieur en chef de la centrale, le regard frileux, confirme avoir reçu la médaille du centenaire de Lénine et avoir été distingué de l'Ordre de l'amitié des peuples.

Anatoli Diatlov, le cheveu et la moustache blancs, était le seul de ces trois responsables présents à l'intérieur de la centrale au petit matin de la catastrophe.

### « L'avarie »

Les trois autres inculpés, Alexandre Kovalenko, Boris Rogojine et Youri Louchkine, sont à l'écart, moins surveillés par les miliciens en faction.

Kovalenko paraît las et semble même se désintéresser de l'interminable acte d'accusation. Louchkine, qui répond au président en se mettant au garde-à-vous, paraît nerveux.

Le président du tribunal est un juge de la Cour Suprême. Les accusés ne pourront donc déposer un recours que devant le Soviet Suprême. L'homme a le propos sobre et il semble parfois prendre plaisir à ce procès hors série, avant de marquer des signes d'impatience à l'écoute du récit technique, écrit pour des spécialistes, de l'accident — l'« avarie » en russe — qui a ravagé plus de 30 km à la ronde et contraint à l'évacuation 135.000 personnes.

## Société

## CATASTROPHES TECHNOLOGIQUES...

Des erreurs humaines à l'origine de la catastrophe

## Tchernobyl : les Soviétiques font leur autocritique



Nouveau bilan humain, remise en cause très nette du programme nucléaire, détails sur les circonstances du drame, les autorités soviétiques se montrent de plus en plus prolives sur la catastrophe de Tchernobyl et ses suites.

Trente et une personnes sont finalement décédées des suites de la catastrophe de Tchernobyl le 26 avril dernier, a annoncé jeudi le président du comité d'Etat sur l'énergie nucléaire du Kremlin, M. Andranik Petrosyants en remettant le rapport officiel à l'Agence internationale de l'énergie atomique de Vienne (A.I.E.A.). Deux personnes ont été tuées sur le coup par l'explosion et les autres sont décédées à l'hôpital des suites des radiations.

Actuellement, sur les deux cent trois personnes irradiées, trois sont toujours dans un état critique et quatorze souffrent de brûlures de 80 à 90 %. Quelque 135 000 personnes habitant la zone de danger établie autour de la centrale, ont dû être évacuées. La plupart d'entre elles seront suivies médicalement jusqu'à la fin de leurs jours.

## Le film du désastre

Le rapport décrit aussi pour la première fois les circonstances précises du drame. Ainsi, explique M. Petrosyants, l'accident est survenu alors que des ouvriers tentaient de voir combien de temps la turbine, qui normalement est approvisionnée par la vapeur du réacteur, pouvait continuer de fonctionner en cas de défaillance ou d'arrêt du réacteur.

Il s'est alors produit une augmentation de la température dans le cœur du réacteur, un fort accroissement de la pression du réacteur et une rupture de l'arrivée de vapeur, a ajouté M. Valery Legasov, vice-directeur d'un institut traitant de l'énergie nucléaire.

Deux explosions ont ébranlé l'édifice. La première provoquée par une énorme concen-

tration de vapeur ; la seconde, de type chimique, par une réaction de l'oxygène mis en contact avec le cœur du réacteur.

## Six erreurs humaines

Pour M. Legasov, la responsabilité humaine de cet accident est entière. Les ouvriers de la centrale, qui menaient l'expérience, ont enfreint à six reprises les règlements de sécurité :

1. Seulement six à huit barres de commande (destinées à augmenter ou à ralentir la réactivité dans le cœur du réacteur) étaient en place alors qu'il en faut un minimum de trente.
2. Les contrôles automatiques du niveau de puissance du réacteur avaient été coupés, ce qui fait que l'expérience s'est déroulée à un niveau de puissance inférieur à la norme requise.
3. Les pompes d'évacuation d'eau chaude étaient branchées, mais le flux dans le circuit de refroidissement était trop élevé, ce qui a provoqué l'apparition de bulles d'air et donc gêné le flux de refroidissement.
4. Le mécanisme de coupe-circuit automatique du réacteur était déconnecté, ce qui permettait la répétition de l'expérience des ouvriers sans contrôle.
5. Le système de refroidissement d'urgence était, lui aussi, déconnecté.
6. Le système de détection d'eau et de pression de vapeur était fermé.

M. Petrosyants s'est plaint de « l'auto-satisfaction » et du « manque de discipline » régnant parmi les travailleurs de la centrale. Au moins dix-sept responsables ont, depuis l'accident, été rappelés à l'ordre ou licenciés.

## Retenir la leçon

Les responsables soviétiques ont aussi clairement remis en cause certains aspects de leur programme nucléaire civil. « L'accident de

Tchernobyl ne peut être évidemment ignorée », a ajouté M. Petrosyants.

Les autorités sont en train de reconsidérer une partie du programme nucléaire. Cette réorientation affectera notamment le choix des sites des centrales — souvent construites à proximité de zones habitées — la production des réacteurs et l'élaboration de système de sécurité plus performants.

Toutes des informations ont été consignées dans un rapport remis par les autorités soviétiques à l'A.I.E.A. de Vienne, où il sera discuté le 25 août.

## Toujours des fuites

Interrogé sur la situation actuelle à Tchernobyl, M. Yui Izrael, un des responsables du comité pour l'environnement, a précisé que le taux de radioactivité dans le réacteur numéro 4 était encore plusieurs centaines de fois supérieur à la normale.

L'académicien Legasov a précisé que des « poussières radioactives » continuent de s'échapper du réacteur et que ces émanations « ne cesseront qu'une fois que le réacteur aura été entièrement enterré ». Selon les images diffusées par la télévision soviétique, cela est loin d'être le cas.

M. Legasov a également révélé qu'il y avait eu en mai, plusieurs petits incendies dans l'enceinte de la centrale. Toutefois, a-t-il ajouté, ces foyers sont « absolument incomparables » avec ce qui s'est passé la nuit de l'accident. Un de ces incendies aurait été provoqué par la mise en contact d'un enduit synthétique, destiné à isoler la radioactivité avec la chaleur dégagée par le réacteur en ruine.

Selon un quotidien soviétique, les services de secours et les renforts dépêchés de plusieurs villes avaient dû alors opérer dans une zone où la radioactivité « était à un niveau plus élevé qu'il n'est admissible ».

## Le CAPSU et Tchernobyl :

M. Burggraeve écrit à M. Gorbatchev... mais c'est M. Nitchkov qui répond.

Au nom du conseil d'action pour la prévention des accidents et les secours d'urgence (CAPSU), M. Didier Burggraeve a écrit à M. Mikhaïl Gorbatchev, président du soviet suprême de l'union soviétique. Le CAPSU s'interroge sur les retards de l'évacuation des périmètres les plus proches de la centrale nucléaire après la catastrophe et sur le manque d'informations concernant celle-ci tant à l'intérieur du pays qu'à l'égard des pays européens pourtant eux aussi concernés par tout risque de pollution nucléaire.

Ne connaissant pas l'adresse du Kremlin, M. Burggraeve a envoyé sa lettre aux bons soins de l'ambassadeur d'URSS en France. Il semble donc probable que la lettre du Roubaisien n'ait pas dépassé Paris puisque c'est un certain M. V. Nitchkov conseiller scientifique et technique de l'ambassade de l'URSS en France qui lui répond. M. Nitchkov assure que «son pays a avancé des propositions concrètes en faveur d'un sérieux approfondissement de la coopération internationale dans le domaine de l'énergie atomique et en premier lieu pour des problèmes de renforcement de la protection et de la sécurité aux centrales nucléaires».

A l'appui de ses affirmations, le conseiller d'ambassade fait référence aux propos tenus par M. Gorbatchev le 14 mai et le 9 juin, propos ayant trait à la création d'un «régime international de sécurité du développement de l'électro-nucléaire basé sur une coopération étroite de tous les états qui produisent de l'électricité d'origine nucléaire».

M. Burggraeve a transmis les informations qu'il a obtenues de l'ambassade d'URSS à M. Alain Carignon, ministre de l'Environnement.

## DIMANCHE 20 ET LUNDI 21 JUILLET 1986 Fr A TCHERNOBYL : la commission d'enquête conclut à l'erreur humaine

L'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl a été causé par « une série de violations grossières des règlements opérationnels du réacteur par les employés de la centrale », estime la commission d'enquête gouvernementale soviétique dont les conclusions ont été examinées lors d'une réunion spéciale du Politburo.

Le parquet a entamé une procédure judiciaire contre les employés jugés responsables de la catastrophe à la suite de laquelle, selon un nouveau bilan révélé samedi soir par un communiqué officiel, 28 personnes sont

mortes, 203 autres — dont 30 sont toujours hospitalisées — ont été traitées pour irradiations, et des centaines de milliers d'habitants ont dû subir des examens médicaux.

Une cascade de sanctions contre de hauts fonctionnaires gouvernementaux a été annoncée, dont le limogeage d'un ministre et de deux vice-ministres.

La création d'un nouveau ministère, chargé de l'énergie nucléaire, a été décidée pour marquer notamment la volonté soviétique de poursuivre le développement du nucléaire civil.

En conclusion de ce « rappel » sur l'explosion de la centrale nucléaire de Tchernobyl, nous insérons l'interview de **Haroun TAZIEFF** dans « Paris Match », en mai 1986 (ci-après).

Ce témoignage complète ainsi l'hommage rendu dans ce bulletin à un homme qui s'est attaché, lors de son passage au gouvernement, à améliorer l'organisation des secours (un des principaux objectifs du CAPSU).

Son interview met en relief l'importance, selon lui — que nous partageons bien évidemment — essentielle, de l'information de la population. Or, avec le recul, nous savons aujourd'hui que cette information, au moment de cette catastrophe avec des conséquences hors des frontières de l'URSS de l'époque, a été, sinon tronquée, l'objet d'une désinformation toujours commentée de nos jours.

**Haroun TAZIEFF** aborde également un problème récurrent en France, du fait de l'implication de nombreux ministères quand une situation de crise, d'origine accidentelle (catastrophe d'origine naturelle ou technologique) doit être gérée. Même si, avec les attentats commis ces dernières années, et notamment depuis septembre 2001 aux Etats-Unis, en Espagne puis en Angleterre, une organisation complémentaire s'est mise en place avec des exercices de simulation et d'application des plans de secours.

Comme il l'avait fait à Lys lez Lannoy, en 1991, il évoque déjà, en 1986, la nécessité d'une autorité — dépendant du Premier ministre indique t'il — afin de coordonner les secours en cas de catastrophe.

Après le vote, en 2004, de la loi de modernisation de la sécurité civile, le « plan ORSEC national », créé par la loi de 1987 mais jamais activé (même lors des tempêtes de fin 1999), a été supprimé ! Nous en revenons donc à la proposition du CAPSU de la création d'un **Ministère de la Protection Civile**, qui aurait l'autorité interministérielle au moment des crises.

# HAROUN TAZIEFF

## "Notre protection doit passer par Matignon et l'armée"

**Paris Match.** Quinze jours après l'accident de Tchernobyl, on assiste à une polémique sur l'information nucléaire en France. Estimez-vous que les pouvoirs publics ont bien réagi face à cette crise ?

**Haroun Tazieff.** Non, elle n'a pas été bien gérée du tout ! Le C.e.a. et l'E.d.f., ces deux Etats dans l'Etat, ont vis-à-vis de l'information une attitude que je désapprouve. Je sais comment cette attitude de secret est née : cela remonte à la création du C.e.a. par le général De Gaulle, pour doter la France de l'arme nucléaire. D'où cette tradition de secret militaire et de secret scientifique. Et quand, quinze ou vingt ans plus tard, le nucléaire civil a pris de l'importance, les habitudes de secret étaient enracinées dans le personnel, surtout au plus haut niveau.

**P.M.** Ne peut-on pas mettre fin à ces habitudes ?

**H.T.** Les gouvernements qui se sont succédé n'ont rien fait pour démanteler cette manie du secret exagéré et les mauvaises habitudes continuent. C'est à ces habitudes-là qu'il faut attribuer la « désinformation » à propos de Tchernobyl. Mais nous ne sommes plus en 1950. Le secret qui entoure les mesures de radioactivité et le plan Orsec-Rad doit être levé ! Dans cette affaire, les scientifiques responsables auraient dû rendre publics tous leurs chiffres, exactement comme l'O.n.m. rend public la pression barométrique, la vitesse des vents, etc. Et comme il n'y avait aucun danger, ils auraient évité le ridicule que leur vaut maintenant cette manie du secret.

**P.M.** La publication de ces chiffres au jour le jour aurait-elle été efficace ?

**H.T.** Regardez ce que vous avez eu : d'un côté, l'annonce de deux mille morts, du syndrome chinois ; de l'autre, j'ai entendu un journaliste scientifique affirmer à la télévision qu'il n'y avait aucun danger ! Ces deux attitudes extrêmes sont aussi néfastes : rien ne vaut la vérité, clairement exposée.

**P.M.** Estimez-vous qu'il aurait fallu prendre plus de précautions, notamment pour la consommation des produits alimentaires ?

**H.T.** Les interdictions d'importation qui ont été décidées me semblent pour le moins bizarres. Comparez deux cartes : celle des régions où s'est proménée la pollution, et celle des pays dont les produits alimentaires sont interdits à l'importation. On peut tout de même se demander pourquoi les produits yougoslaves sont interdits, mais pas ceux d'Italie et de Grèce. Pourquoi la Pologne et les pays Baltes, mais pas la Finlande et la Suède qui ont été les premiers atteints ? D'après vous, c'est pour des raisons de becquerels, ou pour des raisons d'écus ?

**P.M.** La France court-elle un risque d'accident analogue à celui de Tchernobyl ?

**H.T.** Le nucléaire français - que j'ai combattu naguère pour des raisons économiques - est de loin le plus sûr du monde. Et ce n'est pas une parole en l'air. La France est le pays du monde le plus nucléarisé par

tête d'habitant, et après les Etats-Unis, le plus anciennement nucléarisé. C'est aussi le seul pays à n'avoir jamais connu d'accident, mais juste des incidents. Cela démontre que le C.e.a. et l'E.d.f. ont jusqu'ici pris toutes les mesures de prévention indispensables pour éviter les accidents. D'ailleurs, pendant les six années où j'ai été responsable de la prévention des catastrophes naturelles, je n'ai pas pris en considération la menace (infinitésimale mais non nulle) de catastrophe nucléaire. Pour deux raisons : d'abord, j'avais énormément à faire avec les autres risques, infiniment moins bien pris en main ; ensuite, à cause du caractère para-étatique de l'ensemble C.e.a.-E.d.f., compétent à l'extrême et très jaloux de ses prérogatives !

**P.M.** Et si un accident majeur se produisait tout de même, saurions-nous y faire face ?

**H.T.** Non ! En cas de grande catastrophe avec beaucoup de victimes, nos moyens seraient tout à fait insuffisants. Ils sont pourtant suffisants en quantité et en qualité des matériels et des personnels, mais lamentables en ce qui concerne l'organisation. Je profite de l'avertissement que Tchernobyl vient de nous donner pour répéter ce que je réclame depuis cinq ans pour tous les types de catastrophes : les secours ne peuvent être organisés de façon efficace que par le Premier ministre. Lui seul possède l'autorité nécessaire pour ordonner l'action conjointe de la douzaine de ministres qui seraient impliqués. Actuellement, la lutte contre les catastrophes naturelles et industrielles est confiée au ministre de l'Intérieur qui ne connaît rien à la nature ni à l'industrie ! Et il n'a pas l'autorité nécessaire. Je souhaite que ce soit compris avant qu'une catastrophe d'envergure ne vienne démontrer à quel point j'ai raison.

**P.M.** Quelle efficacité aurait cette nouvelle organisation ?

**H.T.** Il faudrait à Matignon pour la défense civile, l'équivalent du secrétariat général de la Défense nationale, avec le Premier ministre au sommet d'une charpente pyramidale militaire.

**P.M.** Pourquoi militaire ?

**H.T.** Parce que seules les armées possèdent les matériels de secours nécessaires : transmissions, transports, hôpitaux de campagne, tentes, cuisines roulantes ; avec les personnels qualifiés pour les utiliser au mieux. Les armées possèdent également la structure et la discipline indispensable dans une telle situation. Sur cette charpente militaire, les innombrables organismes civils viendraient se greffer efficacement.

**P.M.** Comptez-vous aussi sur les militaires pour l'information du public ?

**H.T.** Si un accident grave se produisait et que la manie du secret n'ait pas été balayée auparavant, nous serions gravement handicapés pour l'organisation des secours. L'information est aussi indispensable que l'organisation. ■